CORPORATION DE LA

CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER

le 2 décembre 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT:	Guy Desjardins, maire
	Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
	Mario Zanth, conseiller du quartier 2
	Carl Grimard, conseiller du quartier 3
	Don Bouchard, conseiller quartier 4
	André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
	Christian Simard, conseiller quartier 6
	Michel Levert, conseiller du quartier 7
	Helen Collier, directrice générale
	Monique Ouellet, greffière
	Maryse St-Pierre, greffière adjointe
ABSENT:	Diane Choinière, conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le Maire Desjardins ouvre la réunion à 20h12.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION COW2019-155
Proposée par Carl Grimard
Appuyée par Mario Zanth

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait suivant:

9.3. Demande pour des fonds supplémentaires pour le projet de remplacement du ponceau de la rue Lacroix

ADOPTÉE, telle que modifiée

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

4. Délégations / Présentations (aucune)

5. Pétitions / Correspondance (aucune)

6. Avis de motion (aucun)

7. Période de Questions/Commentaires (aucune)

8. Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell

Le maire Desjardins explique qu'aucun membre du parlement était présent au souper du président.

9. Rapports des Comités/Services

9.1 Mise à jour sur la caserne/station paramédicale

Suite aux questions, Brian Wilson confirme que la date de fin de la construction a été différée de septembre à février.

RECOMMANDATION COW2019-156
Proposée par Carl Grimard
Appuyée par Mario Zanth

QUE le rapport PRO2019-027 relié à l'état d'avancement des nouvelles casernes, soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

9.2 Rapport annuel 2018 sur l'usine de traitement des eaux usées

RECOMMANDATION COW2019-157
Proposée par Samuel Cardarelli
Appuyée par Mario Zanth

QUE le rapport intitulé " Rockland Wastewater Pollution Control Plant – 2018 Annual Report ", soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

9.4 Règlement sur la circulation et le stationnement et les pénalités administratives

Suite aux questions, Mario Villeneuve explique que par la loi il est possible de donner des contraventions ou de remorquer les véhicules se trouvant dans la zone à déneiger. Julian Lenhart explique qu'il n'est pas l'intention de la Cité de remorquer des véhicules.

Suite aux questions, Mario Villeneuve explique qu'il est possible de rendre applicables certaines parties du règlement à l'instant de son adoption et d'autres pour le prochain hiver.

Le maire Desjardins donne la directive à l'administration de préparer un plan de communication pour les interdictions de stationnement relatives à l'enlèvement de la neige.

RECOMMANDATION COW2019-158
Proposée par Don Bouchard
Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE le personnel a été mandaté de faire une révision complète du règlement portant sur la circulation automobile et sur le stationnement ;

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'adopter le nouveau règlement portant sur la circulation automobile et sur le stationnement tel que recommandé dans le rapport ADMIN2019-013 ; et

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'adopter un nouveau règlement portant sur les pénalités administratives tel que recommandé dans le rapport ADMIN2019-013; et

QUE le comité plénier recommande au conseil les changements au stationnement tels qu'énoncés dans l'annexe 3 du rapport ADMIN2019-013.

ADOPTÉE

10. Autres items

11. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 20h45.

_____ _____

Guy Desjardins, Maire Maryse St-Pierre, Greffière adjointe